

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMERATION
DE GRAND COGNAC

PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL

REGLEMENT GRAPHIQUE

JARNAC - PLAN 1 / 2

Prescrit le 16 décembre 2015
Arrêté le 27 avril 2023
Approuvé le 25 avril 2024

Annexé à la délibération.
Monsieur le Président Jérôme SOURISSEAU

atelierurbanovav
urbanisme et architecture

Légende

● Limite communale
● Limite parcellaire

■ Bâti dur
■ Bâti léger

Servitudes

■ PPRI (toutes zones)
■ AZI (toutes zones)

Éléments de patrimoine (Art. L151-19 Code Urbanisme)

■ Immeuble remarquable protégé
■ Éléments de petit patrimoine bâti protégé
■ Éléments de petit patrimoine non bâti protégé
■ Éléments de petit patrimoine non bâti protégé
■ Site bâti remarquable protégé

Éléments de paysage et de continuité écologique (Art. L151-23 Code Urbanisme)

■ Autre remarquable protégé
■ Alignement d'arbres protégé
■ Rase protégée
■ Bassement remarquable protégé
■ Espace Boisé Classé
■ Pelouse rectilinéaire protégée
■ Verger protégé
■ Zone Humide protégée

Secteurs couverts par une OAP

■ OAP sectorielle "Zones à vocation d'équipements"
■ OAP sectorielle "Zones à vocation économique"
■ OAP sectorielle "Zones à vocation viticole"
■ OAP sectorielle "Extension Urbaine" avec schéma de principe
■ OAP sectorielle "Extension Urbaine"
■ OAP sectorielle "Intensification Urbaine" avec schéma de principe
■ OAP sectorielle "Intensification Urbaine"
■ OAP thématique "Commerce" - Espace de Centralité
■ OAP thématique "Commerce" - Espace de Périphérie
Et sur l'ensemble du territoire : OAP thématique "Commerce" - OAP thématique "PCEAT" - OAP thématique "Trame Verte et Bleue"

Autres prescriptions

★ Changement de destination au titre de l'art. L 151-11 du Code de l'urbanisme
■ Linéaire commercial au titre de l'art. L151-16 du Code de l'urbanisme
■ Emplacement réservé au titre de l'art. L 151-41 du Code de l'urbanisme
■ Secteur protégé en raison de la richesse du sol ou du sous-sol au titre de l'art. L151-34 du Code de l'urbanisme

Zonage

■ U : Zone urbaine mixte
■ Ue : Secteur dédié aux équipements d'intérêt collectif
■ UX : Zone urbaine à vocation économique
■ UXot : Secteur dédié à l'otourisme
■ UXv : Secteur dédié aux activités industrielles viticoles
■ U_709 : Zone urbaine dédiée aux activités de la Base Aérienne
■ AU : Zone à urbaniser à vocation résidentielle
■ AUX : Zone à urbaniser à vocation économique
■ AUXh : Secteur à urbaniser à vocation mixte
■ AUXv : Secteur à urbaniser dédié aux activités industrielles viticoles
■ N : Zone naturelle et forestière
■ Nm : Secteur dédié au développement du maraîchage
■ Np : Secteur naturel protégé (environnement, paysage, risques)
■ Nj : Secteur à vocation de jardins familiaux ou parcs urbains
■ A : Zone Agricole

STECAL

■ NG : Zone naturelle dédiée aux installations liées au Golf
■ NGc : Secteur dédié aux constructions liées au Golf
■ NGDV : Zone naturelle dédiée à l'accueil des gens du voyage
■ NL1 : Secteur dédié aux loisirs et accueil du public
■ NL2 : Secteur dédié aux loisirs et équipements sportifs
■ NPV : Zone naturelle dédiée aux parcs photovoltaïques
■ NT : Zone naturelle dédiée à des activités touristiques
■ NTH : Secteur dédié essentiellement à l'hébergement touristique
■ NX : Zone naturelle dédiée aux activités économiques
■ NGd : Secteur dédié aux plateformes de gestion des déchets

Echelle 1:5000

0250500 m

Fonds de plan : Base cadastrale DGFIP

N

COMMUNE\N° MOTIF	BENEFICIAIRE	SURFACE (M²)
JARNAC 173 Aménagement de l'île du Parc	Commune	2689
JARNAC 176 Aménagement de l'île du Parc	Commune	597
JARNAC 177 Aménagement de l'île du Parc	Commune	766
JARNAC 178 Aménagement de l'île du Parc	Commune	1940
JARNAC 179 Aménagement de l'île du Parc	Commune	11366
JARNAC 180 Aménagement de l'île du Parc	Commune	748
JARNAC 181 Aménagement de l'île du Parc	Commune	161910
JARNAC 182 Aménagement de l'île du Parc	Commune	5160
JARNAC 183 Aménagement de l'île du Parc	Commune	35261
JARNAC 184 Extension du cimetière	Commune	6742
JARNAC 188 Extension du cimetière et aménagement	Commune	7965
JARNAC 189 Création d'un gymnase	Commune	5831